



## **Temps de travail, temps de vie : Poser les bonnes questions, élargir le débat**

### **Introduction : Un débat oblitéré par la focalisation obsessionnelle sur les 35 heures**

*Les 35 heures, une maladie (honteuse), vraiment ?*

Mises en place par les lois Aubry I et II sur la réduction du temps de travail (RTT) dans un contexte de croissance économique élevée, les 35 heures sont devenues dès le début des années 2000 le bouc émissaire commode d'une conjoncture devenue chancelante, avant d'être accusée de porter la responsabilité des difficultés structurelles de l'économie française. A cet égard, le communiqué de Presse du MEDEF du 5 janvier 2011 est éloquent :

*"Les 35 heures sont très largement à l'origine des handicaps de compétitivité de notre pays. Le choc en termes de coûts directs et indirects, de désorganisations, de rigidités, et de réputation a été considérable et explique le décrochage de l'économie française"*

Le lecteur avisé ne pourra s'empêcher de sourire en se rappelant que la première organisation patronale française se plaignait des « rigidités » de l'économie française bien avant la mise en place des lois sur la RTT. Pour caricaturale qu'elle soit, cette citation reflète un point de vue largement répandu au sein de patronat et de la droite française. Au sein de cette dernière, on ne s'embarrasse plus désormais de circonvolutions verbales ni d'énigmatiques propositions d'assouplissement de la loi : les 35 heures sont une maladie, appelant un remède radical, comme le souligne François Fillon le 22 octobre 2012 :

*"Compte tenu de la gravité de la crise qui nous frappe, compte tenu de l'écart qui s'est creusé avec nos voisins allemands, nos voisins européens, on n'a plus le choix, la médecine douce, ce n'est plus possible (...) Il faut aller à la chirurgie, il faut supprimer les 35 heures (...)"*

En revanche, et cela apparaît nettement plus surprenant et préoccupant, ce type d'argumentaires se répand désormais largement dans une partie croissante de la gauche de gouvernement. Tant les déclarations de Manuel Valls au début de l'année 2011, appelant à « dépasser la question des 35 heures et à « déverrouiller » ces dernières, que les flottements de Jean-Marc Ayrault au mois d'octobre 2012 sur le sujet, soulignent à quel point les 35 heures sont perçues comme un fardeau économique, y compris par ses concepteurs. Au cœur des critiques contre la RTT se trouve l'intensité de la concurrence internationale, et notamment celle de notre voisin allemand. N'est-il d'ailleurs pas évident que « ce n'est pas en ramant moins qu'on avance plus vite » (Michel Godet, Professeur au CNAM) ? La cause est entendue : la France décline, car les français ne travaillent

pas assez, notamment en comparaison de leurs voisins allemands, qui, eux travaillent plus, ce qui est une des raisons du succès économique de l'Allemagne.

*En réalité, un bouc-émissaire commode, qui empêche de penser la question du temps de travail dans sa globalité*

Mais surtout, ce haro généralisé sur une mesure, certes symbolique, mais qui n'a rien d'exceptionnel lorsqu'on se rappelle qu'elle ne constitue que la dernière étape en date d'un processus historique et généralisé dans les économies avancées de baisse du temps de travail, témoigne d'une incapacité préoccupante des gouvernants à sortir d'une approche court-termiste et à penser la question du temps de travail de façon globale.

L'objet de cette note n'est cependant pas de procéder à un plaidoyer en faveur des effets bénéfiques des 35 heures. Ces derniers ont été amplement commentés précédemment : la majeure partie des études sérieuses sur le sujet s'accordent pour chiffrer les créations d'emplois consécutives aux Lois Aubry autour de 300-350 000 emplois, et sur un impact positif sur la productivité du travail<sup>1</sup>. Notre propos ici est davantage de dénoncer un certain nombre d'idées reçues et de contre-vérités, qui monopolisent tant le débat public qu'elles empêchent toute prise de recul sur ce qui devrait être le véritable enjeu de la réflexion : le partage du temps de travail et sa place dans les différents temps sociaux. Aussi, cette note s'attachera tout d'abord à rétablir un certain nombre de faits statistiques concernant la durée du travail en France, notamment au miroir de son voisin allemand : le temps de travail n'est pas plus faible en France, il est simplement réparti différemment entre actifs. Dans un second temps, cette note suggèrera que cette question de la répartition du temps de travail entre actifs doit en réalité être pensée de façon plus globale, en la réinsérant dans la problématique plus large des temps sociaux, prenant en compte les inégalités selon le sexe et les qualifications, afin d'imaginer des politiques publiques réellement novatrices en la matière.

## **1. Etat des lieux de la répartition du temps de travail en France**

### *1.1. Les 35 heures, un faux problème...*

Signe d'un débat toujours vivace, l'institut COE-Rexecode publiait le 11 janvier 2012 un document de travail<sup>2</sup> basé sur une exploitation spéciale de l'Enquête sur les Forces de Travail par Eurostat afin de calculer, à partir des données individuelles, des durées effectives annuelles moyennes du travail comparables pour les 27 pays de l'Union Européenne. Les auteurs du document n'évitent pas les débats méthodologiques et après les avoir présentés de façon exhaustive, choisissent de retenir la durée effective annuelle moyenne du travail tenant compte

---

<sup>1</sup> Le passage aux 35 heures s'est accompagné d'une hausse de la productivité comme le souligne le rapport 2007 de la commission sur l'emploi dans l'Europe, qui confirme également que la baisse du temps de travail dans les années qui ont suivi la réforme a été toute relative :

« Les 35 heures n'ont pas eu d'effets sur le temps plein des français. La moyenne pour les personnes travaillant à temps plein était de 41,3 heures (heures supplémentaires comprises) avant les 35 heures, elle est passée à 41 heures en moyenne après. [...] les 35 heures ont permis d'annualiser le travail, et d'accélérer la rotation des équipes, permettant une meilleure utilisation de l'équipement : les équipements qui étaient utilisés à 50 heures par semaine en 1995 sont utilisés pendant 55 heures en 2000, chiffre encore identique en 2007. »

<sup>2</sup> Brun-Schammé A. et Koléda G., 2012, « [La durée effective du travail en France et en Europe](#) », document de travail COE-Rexecode, janvier 2012.

des périodes de vacances et de congés-maladies. Cette prise en compte des « 0 » (c'est-à-dire qu'un travailleur à temps plein qui déclare 0 heure de travail sur toute la semaine de référence se verra attribuer une durée de travail nulle pour cette semaine) est la principale innovation de l'étude de Rexecode. De plus, les auteurs retiennent la méthodologie de l'Enquête Emploi (ce point est d'importance, cf. *infra*) et distinguent entre salariés à temps plein et à temps partiel. Au final, il apparaît, selon ce rapport, que « la durée effective annuelle de travail des salariés à temps plein est en France la plus faible (avec la Finlande) de tous les pays européens : 1 679 heures en 2010, soit 224 heures de moins que l'Allemagne, 134 heures de moins que l'Italie et 177 heures de moins que le Royaume-Uni. C'est aussi en France que cette durée a le plus diminué depuis 1999 (- 270 heures entre 1999 et 2010). »

Apparemment incontestables et rigoureuses, ces conclusions sont en réalité largement tributaires du choix de l'enquête, comme le soulignent Eric Heyer et Mathieu Plane<sup>3</sup> : « quel que soit le pays étudié, le temps de travail [déclaré] est supérieur lorsqu'on interroge les individus plutôt que les employeurs ». Repris de la note de E. Heyer et M. Plane, le tableau ci-dessous apparaît dès lors assez édifiant :

**Tableau 1. Temps de travail annuel selon l'enquête retenue**

En heures	... les salariés (enquête Emploi)		... les employeurs (enquête ECMOSS *)	
	Allemagne	France	Allemagne	France
Temps complet	1945	1672	1650	1583
Temps partiel	880	985	847	940
Total	1670	1547	1378	1440
Part des salariés à temps partiels	25,8 %	18,2 %	33,9 %	22,2 %

\* Contrairement à l'emploi, l'enquête ECMOSS porte sur un champ plus restreint (les entreprises de plus de 10 salariés des secteurs privé et semi-public).

Sources : Enquête emploi, enquête Ecmoss.

Alors que l'enquête emploi indique un temps de travail plus faible en France qu'en Allemagne, celle effectuée auprès des employeurs aboutit à un résultat rigoureusement inverse. Certes, les deux enquêtes s'accordent sur le fait que les salariés à temps complet travaillent davantage en Allemagne, mais elles conviennent également que pour ceux à temps partiel, l'avantage va cette fois à la France. Ce diagnostic est d'ailleurs corroboré par d'autres présentations plus standard de la durée effective du travail (Eurostat) :

<sup>3</sup> Heyer E. et Plane M., 2012, « [Durée du travail et performance économique : quels enseignements peut-on tirer du dernier rapport de COE-Rexecode](#) », note de l'OFCE n°10, 19 janvier 2012.

**Tableau 2.**

**Nombre moyen d'heures de travail habituellement prestées par semaine dans l'activité principale**

Total des emplois (en heures/semaine)					Emplois à temps partiel (en heures/sem)					Emplois à temps complet (en heures/sem)				
	1997	2002	2008	2011		1997	2002	2008	2011		1997	2002	2008	2011
Grèce	43,4	43,2	42,4	42,1	Suède	23,5	22,0	23,8	23,9	Grèce	44,4	44,2	43,7	43,7
Pologne	.	41,2	41,0	40,5	Belgique	21,5	22,5	23,6	23,7	Autriche	41,9	41,6	44,0	43,6
Hongrie	41,3	40,8	40,1	39,5	Hongrie	23,5	23,9	24,0	23,3	Royaume-Uni	44,9	43,9	43,0	42,8
Portugal	41,2	39,5	39,0	39,2	France	22,6	23,1	23,4	23,1	Portugal	43,1	41,9	41,6	42,4
Espagne	40,3	39,9	39,1	38,4	Pologne	.	22,4	21,9	22,0	Pologne	.	43,4	42,7	42,1
France	37,9	36,3	38,1	38,0	Italie	23,8	23,9	21,4	21,6	Allemagne	41,7	41,4	41,7	41,9
Autriche	39,0	37,9	38,5	37,8	Autriche	22,3	21,8	20,3	20,3	UE27	.	41,6	41,7	41,6
Italie	39,4	39,1	38,2	37,5	Grèce	21,7	21,6	20,5	20,2	UE15	42,1	41,4	41,7	41,6
UE27	.	38,2	37,8	37,4	UE27	.	19,8	20,0	19,9	Espagne	42,3	41,8	41,9	41,6
Finlande	38,9	38,2	37,6	37,2	Finlande	20,3	20,3	19,7	19,9	Belgique	40,6	41,4	40,9	41,4
Belgique	37,6	37,5	36,8	36,8	UE15	19,6	19,6	19,8	19,8	France	41,1	38,9	41,0	41,2
UE15	38,3	37,4	37,1	36,7	Pays-Bas	18,6	18,9	19,5	19,8	Pays-Bas	41,3	40,7	40,8	40,9
Suède	36,7	36,7	36,4	36,5	Irlande	18,4	18,8	18,9	18,9	Suède	41,4	41,0	40,9	40,8
Royaume-Uni	38,2	37,5	36,9	36,4	Espagne	18,1	18,3	19,1	18,9	Hongrie	42,0	41,4	40,8	40,6
Allemagne	37,6	36,5	35,6	35,5	Royaume-Uni	17,8	18,5	18,8	18,8	Italie	40,5	40,5	41,1	40,4
Irlande	40,1	37,5	36,1	34,9	Danemark	19,1	18,5	19,4	18,6	Finlande	40,9	40,6	40,3	40,2
Danemark	35,3	35,8	34,1	33,7	Allemagne	18,2	17,6	17,9	18,1	Irlande	43,2	41,3	40,0	39,6
Pays-Bas	32,8	31,1	30,8	30,5	Portugal	24,2	19,9	19,5	16,6	Danemark	39,9	40,3	38,8	38,9

1.2... qui masque le vrai problème : la répartition du temps de travail entre individus (temps plein vs. temps partiel).

Ce qui ressort avant tout des chiffres présentés dans le tableau 2, c'est une répartition plus « égalitaire » du travail en France par rapport à l'Allemagne : si les temps pleins travaillent (à peine) davantage en Allemagne, c'est aussi parce que les temps partiels travaillent beaucoup moins ! La question de la *réduction* du temps de travail gagnerait donc à être analysée en termes de *répartition* du temps de travail. La France est caractérisée par une répartition relativement plus égalitaire du temps de travail, notamment liée au fait que les emplois à temps partiels sont relativement plus longs qu'ailleurs (et les emplois à temps plein relativement plus courts). La faiblesse du nombre total d'heures travaillées rapportées au nombre d'individus dans certains pays (Pays-Bas, Allemagne, Danemark, Royaume-Uni...) est donc souvent liée à un fort développement des emplois à temps partiel et/ou à la faiblesse des durées travaillées dans ces emplois à temps partiel.

Qu'en est-il de la seconde assertion du rapport COE-Rexecode selon laquelle la durée du travail en France a baissé de 270 heures entre 1999 et 2010 ? Là encore, l'apparente vérité statistique ne résiste pas à un examen approfondi. Il apparaît en effet que cette baisse survient presque totalement durant l'année 2003, lors de laquelle l'INSEE a modifié son mode d'enquête, passant d'une enquête annuelle à une enquête en continu.<sup>4</sup> Comme le souligne P. Askenazy, « la neutralisation des ruptures dans les séries dues aux changements de mode de collecte tend à suggérer une évolution très proche pour les temps plein de la durée du travail sur les 15 dernières années » en France et en Allemagne. Les faits sont donc têtus : au début des années 2010, on ne travaille ni plus ni moins qu'ailleurs en France, et certainement pas en Allemagne.<sup>5</sup>

<sup>4</sup> Voir P. Askenazy pour plus de détails sur cette question : <http://www.jourdan.ens.fr/~askenazy/notetempsdetravail.pdf>

<sup>5</sup> Ceci n'a d'ailleurs rien de surprenant lorsqu'on considère que depuis 2003, ce ne sont pas moins de sept lois qui se sont succédées afin « d'assouplir », puis d'en finir avec les 35 heures. Le lecteur intéressé pourra consulter l'article de

Enfin, il est bon de noter que les critiques systématiques des 35 heures passent fort opportunément sous silence les effets bénéfiques de cette loi, tant au plan économique<sup>6</sup> que social. Il semble en effet que la réduction du temps de travail consécutive aux lois sur les 35 heures ait également eu un effet bénéfique sur la qualité de vie de la majorité des travailleurs.

## 2. Le temps de travail dans la perspective plus large des « temps sociaux »

### 2.1. Temps de travail, genre et cycle de vie : des différences significatives

Comme on l'a dit, la question de la *réduction* du temps de travail gagnerait à être analysée en termes de *répartition* du temps de travail. Cette réflexion sur la répartition du temps de travail doit également être considérée plus largement sous l'angle des « temps sociaux ». Le temps de travail constitue en effet un élément d'un ensemble plus large de « temps » qui ne comprend pas seulement le temps de travail et le temps de loisir selon la distinction classique utilisée en économie (où tous les temps hors-travail sont agrégés dans le « temps de loisir »). Cet ensemble de temps comprend au-delà du temps de travail et du temps d'étude, le temps libre, le temps domestique, le temps de transport et bien sûr le temps physiologique (dormir, manger, se laver et se préparer)<sup>7</sup>. On peut en outre considérer qu'il existe également d'autres « temps », difficiles à faire rentrer dans une catégorie : ainsi le temps consacré à des activités associatives n'est pas considéré comme du temps de travail bien que l'ampleur de la création de richesses qui y est associée soit maintenant bien démontrée (Gadrey et Jany-Catrice, 2012, Sirven et Godefroy, 2009).

On peut ainsi considérer une journée comme une succession de « temps » où sont accomplies certaines tâches. Plus largement encore, la réflexion en termes de « temps sociaux » dépasse la question de la répartition du temps sur une journée et soulève celle de la répartition des temps sur le cycle de vie. La répartition de ces « temps » varie en effet beaucoup selon l'âge. Le temps de travail est par exemple condensé sur une durée s'étalant de la fin des études au début de la retraite, le temps consacré aux tâches domestiques est plus long sur le milieu du cycle de vie, à l'âge où les individus sont les plus susceptibles d'avoir des enfants en bas âge tandis que le temps physiologique connaît une évolution en U sur le cycle de vie.

La répartition des temps varie également beaucoup entre hommes et femmes. En France par exemple, les Enquêtes Emploi du temps qui renseignent sur l'utilisation du temps au cours d'une journée montrent des divergences nettes dans l'utilisation du temps selon le sexe. Les femmes passent, quel que soit leur âge, toujours davantage de temps à réaliser des tâches domestiques que les hommes ce qui explique que les problèmes de conciliation demeurent plus importants pour les femmes.

Les parts respectives du temps de travail et des autres temps sociaux ainsi que leur combinaison ont donc un effet direct sur la qualité de vie et la satisfaction des individus. Les études sur les

---

J. Péliasse : Péliasse, J., 2008, « [L'enterrement des 35 heures. Récit d'un basculement du droit du travail](#) », La Vie des Idées, 5 septembre 2008.

<sup>6</sup> Voir les éléments fournis en introduction à ce sujet.

<sup>7</sup> Selon la distinction proposée dans la dernière Enquête Emploi du temps de l'INSEE (2010).

effets en termes de qualité de vie de la réduction du temps de travail en France montrent par exemple que le temps laissé libre par la RTT a à la fois permis le développement d'activités de loisir mais aussi de desserrer la contrainte de temps pesant particulièrement sur les familles avec enfants. Cet effet positif n'a pas été le même selon le sexe, la configuration familiale et la CSP, les cadres et les salariés avec au moins un enfant de moins de 12 ans (notamment les femmes) étant les plus satisfaits de la RTT par rapport à la moyenne des salariés (Cette *et al.*, 2004, Méda, 2003). Les lois sur la réduction du temps de travail en France ont ainsi amené à un desserrement des contraintes horaires pour certains travailleurs ce qui transparait dans le fait qu'une majorité des salariés (59%) aient déclaré que les effets de la RTT sur leur vie quotidienne ont plutôt été « dans le sens d'une amélioration »<sup>8</sup>. Des différences dans l'usage du temps et dans la satisfaction par rapport à cet usage apparaissent donc clairement selon l'âge, le sexe et les catégories socio-professionnelles.

## *2.2. Les politiques publiques : un levier de la répartition et de la structuration des temps*

L'exemple des effets de la réforme des 35h montre à quel point les choix de politiques publiques influencent le rapport au temps des individus et structure la répartition des temps entre individus. La première partie a rappelé à quel point cette réforme a fait et fait toujours l'objet de critiques virulentes. Si les critiques se réfèrent à divers aspects de la réforme, on peut se demander à l'instar de D.Méda (2003) si ce n'est pas le fait que cette réforme soit perçue comme « une remise en cause du travail, une incitation à la paresse » qui motive la plus grande partie de ces critiques<sup>9</sup>.

Pourtant, si l'opportunité d'une baisse du temps de travail demeure taboue, celle du développement de l'emploi à temps partiel, notamment pour les femmes dans une optique de conciliation, est quant à elle très régulièrement mise en avant par les grandes organisations internationales (OCDE, Commission Européenne). Il existe donc là une contradiction qui mérite d'être relevée : le temps de travail légal pour l'emploi à temps plein devrait ainsi être élevé mais, parallèlement, le temps partiel permettrait de résoudre un certain nombre de problèmes liés aux difficultés de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale ou sociale (essentiellement pour les femmes). L'emploi à temps partiel est en effet très majoritairement féminin puisqu'en moyenne en Europe, les femmes occupent près 80% des emplois à temps partiel (78% en 2008).

Dans les pays où le nombre d'heures travaillées est plus faible qu'en France, la « réduction » du temps de travail passe donc essentiellement par une réduction du temps de travail des femmes. D'un point de vue dynamique, ce parallèle n'est pas intuitif puisque le temps partiel féminin est plutôt allé de pair avec l'accroissement des taux d'emploi des femmes. Autrement dit, le développement de l'emploi féminin s'est en partie réalisé à travers le développement des contrats à temps partiel (l'Allemagne représente un parfait exemple de ce type d'évolution). Cependant, on peut se poser la question de savoir si la baisse du temps de travail pour tous d'une part et le

---

<sup>8</sup> Notons cependant que cet effet positif global se décompose en une nette amélioration de la perception sur la conciliation vie sociale-familiale/vie professionnelle et un bilan plus nuancé sur les conditions de travail (avec notamment chez les cadres et les professions intermédiaires une perception d'intensification accrue du travail).

<sup>9</sup> De ce point de vue, la distinction au sein du temps hors-travail des différents temps sociaux a son importance : le temps hors-travail n'est pas uniquement du temps « libre » ou de « loisir » à proprement parler.

développement du temps partiel féminin d'autre part ne constitueraient pas des sortes de substituts, le premier étant plus égalitaire que le second.

Ces deux options n'ont évidemment pas les mêmes implications en termes de gestion de l'emploi et d'organisation du travail du point de vue des entreprises. Une réforme générale de réduction du temps de travail suppose une réorganisation en profondeur comme celle qui a été menée dans certaines entreprises au moment du passage aux 35 heures. La seconde n'est généralement pas le produit d'une réforme négociée collectivement telle que celle des 35h mais découle en général des politiques sociales, familiales et fiscales mises en place (institutions en place dans chaque pays). Elle conduit à une structure du marché du travail segmentée entre travailleurs à temps plein et travailleur(se)s à temps partiel, les emplois à temps partiels étant en moyenne de moins bonne qualité que les emplois à temps plein (en termes de rémunération, mais aussi en termes d'assurance chômage et retraite par exemple).

### ***Les propositions d'Ecolinks***

Il serait donc souhaitable de repenser la question du temps de travail dans son articulation avec les autres temps sociaux en s'efforçant de ne pas creuser les inégalités hommes/femmes. Si les « temps » consacrés aux différentes activités varient sur le cycle de vie, une modulation du temps de travail sur ce dernier pour tous serait préférable à une segmentation permanente et sexuée des temps<sup>10</sup>. En outre, l'articulation entre temps de travail et temps de formation devrait également être repensée dans le double but d'améliorer les niveaux de qualification et de limiter les inégalités entre travailleurs plus ou moins qualifiés. Il s'agit donc de suggérer le développement d'institutions prenant mieux en compte les différences d'utilisation des temps sur le cycle de vie et garantissant une sécurisation des parcours professionnels. Plus concrètement, quelques pistes qui nous semblent devoir être explorées à l'avenir :

1/ Des emplois à temps plein plus courts pour tous plutôt que des emplois à temps plein et des emplois à temps partiel: vers une semaine de 4 jours ?

2/ Une flexibilité du temps de travail sur l'ensemble du cycle de vie et notamment des dispositifs spécifiques adaptés aux périodes :

- D'éducation de jeunes enfants : une meilleure répartition entre pères et mères des congés liés à la naissance d'enfants pour favoriser une meilleure répartition des charges liées aux enfants, et éviter les « effets de signal » négatifs pour les femmes comme pour les hommes en cas de prise du congé

- De formation continue : des possibilités de formation continue renforcées pour les travailleurs les moins qualifiés y compris pendant les périodes d'emploi (comptes de formations inversement proportionnels à la durée de la formation initiale)

3/ Une portabilité des comptes épargne-temps pour prendre en compte les trajectoires d'emploi de moins en moins linéaires d'une part croissante des travailleurs

---

<sup>10</sup> Cette approche en termes de cycle de vie est défendue par certains économistes sous les termes de « marchés transitionnels du travail » (Gazier, 2008, Schmid et Gazier (dir.), 2002).